



CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

PROCÈS-VERBAL - 4/2022

Séance ordinaire du 15 juin 2022
à la Salle du Grand Conseil de Lausanne

Présidence : M. Laurent BALSIGER

Membres présents :	63
Membres absents excusés :	15
Membres non excusés :	<u>0</u>
Effectif total :	78

Absents excusés : Mmes Carole BRIDE, Fanny BURKI, Marisa DÜRST, Vânia LUIS FRANCISCO, Laurence OSPEL, Léa PACOZZI, Kristina SWAN, Anne-Lise UDRY, Patrizia VINCIGUERRA, et MM. Stéphane BALLAMAN, Guy CHASSANG, Yves FAUTH, Tauno JALANTI, Christian TERRIER, Mazyar YOSEFI.

Absent non excusé : -

A 19h07, **M. Laurent Balsiger**, Président, ouvre cette séance ordinaire et souhaite une cordiale bienvenue dans ce lieu majestueux de notre autorité sœur cantonale, et ce pour la dernière fois en tant que Président.

Avant d'ouvrir cette séance, nous allons recevoir quelques informations pratiques du technicien de Sonomix relatives au fonctionnement du vote et des prises de paroles.

Les instructions étant données et notre Conseil étant désormais apte à fonctionner en ce lieu d'exception, le Président ouvre officiellement cette séance et souhaite une cordiale bienvenue à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Syndic et Madame et Messieurs les Conseillers Municipaux, Mme Sarah Miéville, Secrétaire municipale ainsi que M. Jean-François Niklaus, chef du Service des finances. Il excuse M. le Municipal Roland Perrin pour cause de maladie.

Un tout grand merci à nos secrétaires ainsi que toute l'équipe du Bureau, les collaborateurs du Grand Conseil ainsi que la société Sonomix, qui ont fait et font tout ce qu'il faut pour nous accueillir dans les meilleures conditions possibles dans ce lieu d'exception. Merci aussi au public présent.

Comme vous pouvez le voir, la vue est magnifique. Alors admirez-là, tout en prêtant une oreille attentive à nos débats. Il souhaite en préambule présenter en quelques mots l'histoire de ce lieu. Le siège du Parlement vaudois a été inauguré le 14 avril 2017. Il s'élève où siégeait le Grand Conseil entre mai 1804 et 2001. Il réunit plusieurs bâtiments d'époques différentes au sein du quartier médiéval de la Cité. Cet édifice emblématique et contemporain met en valeur les



bâtiments historiques au cœur desquels il a été érigé. Il est le fruit d'un processus de requalification du site qui a duré près de vingt ans et connu plusieurs rebondissements.

En 1803, installation du Parlement vaudois dans le bâtiment Perregaux. L'édifice accueille les premières séances du Petit et du Grand Conseil au mois de mai 1804, avec une première Constitution, fille de l'Acte de Médiation. En septembre 2001, après le déménagement provisoire du Grand Conseil au Palais de Rumine, des travaux de rénovation extérieure de l'édifice historique sont finalement entrepris. Dans la nuit du 13 au 14 mai 2002, un incendie détruit l'essentiel du bâtiment historique. Le sinistre remet en question l'ensemble du projet de rénovation de l'édifice parlementaire. Après plusieurs rebondissements et un référendum populaire concernant la volumétrie du toit et des matériaux choisis pour le recouvrir, la première pierre du nouveau Parlement vaudois est posée en mars 2014. Les travaux permettent de mettre à jour une peinture murale du XIV^e décorée de motifs géométriques et de blasons. Celle-ci ornait vraisemblablement la demeure d'un notable. La peinture historique est aujourd'hui mise en valeur dans le nouveau bâtiment. Le nouveau Parlement vaudois ouvre ses portes au public le 14 avril 2017, après 16 ans passés dans le Palais de Rumine. Le Grand Conseil siège à nouveau sur la place du Château, dans la toute nouvelle Salle du Parlement vaudois.

M. Claude Matter, député au Grand Conseil, précise que dans le projet de départ, il devait y avoir les wc à l'endroit où figure la fresque historique. Le projet a donc dû être repris afin de conserver cette peinture.

Le Président donne la liste des personnes qui se sont excusées ce soir. Un conseiller s'est annoncé en retard, il rejoindra l'Assemblée au cours de la séance. L'appel est fait au moyen du vote électronique.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée ouverte par le Président avec 62 personnes présentes.

COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Le Président donne les informations, la plupart du temps comme il les a vécues ou reçues chronologiquement.

En ce début de séance, il tient à nous rappeler à l'essentiel en invoquant la Paix, la Bienveillance et la Sagesse sur notre Assemblée et que nous ayons toujours le bien de notre communauté Palinzarde à l'esprit.

Depuis notre dernier Conseil, il a eu l'occasion de vous représenter aux événements suivants:

- A l'occasion de leur 90^{ème} anniversaire, il a pu féliciter en votre nom et celui de la Municipalité, Mme Pierrette Regamey et M. Mohamed Samah, personnalités attachantes dont vous pourrez lire un article dans le prochain palinzard.
- Le 12 juin dernier, il vous a représenté avec plaisir au culte, au cortège et au banquet de fête de la partie officielle de l'Abbaye « La Jeune Suisse des Croisettes ».

Pour ce qui est de événements à venir, et pour ceux qui ne l'aurait pas encore fait, il aimerait vous inviter à nouveau à vous inscrire à notre sortie annuelle extramuros du samedi 25 juin



prochain. Le Doodle sera actif jusqu'à demain dernier délai ou par inscription directement ce soir. Encore une fois, c'est une belle occasion de faire plus ample connaissance, de découvrir différentes installations de production d'énergies renouvelables. Thématique qui ne va pas cesser d'alimenter les discussions, tant au sein de notre commune qu'au sein de notre canton et de notre société de manière plus générale pour les années à venir.

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Michaud a attiré notre attention lors du dernier Conseil sur l'art. 53 de notre règlement, qui stipule que, si au moins 10 conseillères ou conseillers en fassent la demande, les rapports de commissions ne sont plus lus devant le Conseil. Suite à cette remarque pertinente, votre Bureau a décidé d'appliquer cet article dès ce Conseil.

Il a reçu deux lettres de démissions de nos collègues dont il est fait lecture :

« Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, Je tiens, par la présente, à vous informer que je prends congé du Conseil communal d'Épalinges au 15 juin. Après six années passées à vos côtés, soit de 2016 à 2022, j'ai beaucoup appris sur les multiples actifs sur un territoire communal, ainsi que sur les différentes expressions des sensibilités politiques. Les échanges que j'ai eu dans les commissions et en tant que président de la COGEST ont été riches, nourris et instructifs et m'ont humainement permis d'évoluer et de grandir. Je vous en suis grandement reconnaissant et garderai d'excellents souvenirs de chacun d'entre vous. D'autres belles aventures m'attendent ailleurs, peut-être aussi en politique, l'avenir nous le dira. Entre-temps, je vous souhaite à toutes et à tous un bel avenir à Épalinges et vous adresse, Cher Président, Chères Conseillères et Cher Conseillers, mes salutations les plus chaleureuses. Enzo Santacroce ».

« Cher Président du Conseil communal, très cher Laurent, Honorables membres de la Municipalité, cher Monsieur le Syndic, chères et chers collègues Conseillères et Conseillers communales/-aux. Par cette lettre, je souhaite vous faire part de mon obligation de démissionner du Conseil communal d'Épalinges, à partir du 1^{er} juillet 2022, m'étant en effet installé sur le territoire d'une autre commune. Je souhaite également remercier chacune et chacun d'entre vous pour votre bel engagement citoyen : je sais désormais d'expérience à quel point cet engagement milicien peut parfois se montrer exigeant et contraignant ! J'ai eu l'occasion de faire de belles rencontres au sein de ce Conseil communal, au gré des différentes commissions auxquelles j'ai pu participer. J'y ai également noué de très belles amitiés, tous partis confondus. Mes remerciements vont avant tout au groupe socialiste, dont les membres m'auront efficacement coaché dans mes premiers pas de conseiller communal, et tout particulièrement à ses deux chefs de groupe, l'un émérite, l'autre actuel, avec lesquels la collaboration a magnifiquement fonctionné ! Je tiens en outre à chaleureusement remercier les membres de la COGEST, 2020 comme 2021, pour notre splendide collaboration, et pour tant d'autres moments bien plus joyeux. Mes remerciements vont également à mes collègues de la commission de recours en matière d'impôts, qui ont toujours effectué leur tâche avec le plus grand sérieux. Je vous souhaite tout et rien que le meilleure, à vous, ainsi qu'aux habitantes et habitants d'Épalinges, et à notre si belle commune. Meilleurs salutations. Vincent Von Siebenthal ».

M. Enzo Santacroce est entré au Conseil le 1er juillet 2016. A la COGEST depuis 2016, d'abord en tant que suppléant, puis membre, il en a tenu la présidence en 2020. Il a également été membre de la Commission consultative de l'énergie et de la durabilité. Il a également présidé quelques années les destinées du PLR de notre commune.



M. Vincent Von Siebenthal est entré au Conseil le 12 novembre 2019. Il siège à la COGEST depuis 2020 en tant que membre. Il est également membre de la commission des impôts depuis son élection le 12 novembre 2019. Fortement engagé au sein du PS, il le préside depuis 2020.

Deux démissions simultanées de parcours très similaires, presque troublant, à croire qu'ils se sont donnés le mot ! Dans tous les cas un immense MERCI et BRAVO à vous deux qui avez finalement passé très peu de temps en notre sein, mais, et c'est tout-à-fait à l'image de vos personnalités, vous êtes engagés sans compter pour notre commune, notre Conseil et vos partis respectifs.

Nous vous souhaitons beaucoup de bonheur de satisfactions dans vos avenir respectifs.

Le Président en a terminé avec ses communications.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote de l'ordre du jour.

Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. ELECTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL COMMUNAL.

Au nom du groupe des Vert'libéraux, Mme Noémie Neumann Donegani est très heureuse de présenter la candidature de **M. Stéphane Bruneau**, actuel 1^{er} vice-président, pour la présidence 2022-2023.

« Dans le cadre de la présidence tournante du Conseil et en vertu du tableau établi et validé par les différents groupes politiques, le groupe Vert'libéral a le plaisir de présenter la candidature de Monsieur Stéphane Bruneau au poste de Président du Conseil Communal 2022/23.

Stéphane est Palinzard depuis plus de 15 ans et s'est rapidement senti chez lui dans notre commune. Il y a créé et installé son entreprise en 2014. Préoccupé par les questions liées à l'écologie depuis plus de 30 ans, et convaincu de l'impact de la responsabilité individuelle, il a rejoint les Vert'libéraux voilà près de 12 ans. Durant cette période il a notamment participé à la création de la section lausannoise et est devenu son premier trésorier.

Décidant de se mettre en retrait de la politique, notamment lors de la création de son entreprise de conseil en ressources humaines, il accepte de revenir dans le débat politique, mais uniquement pour s'investir au niveau communal. C'est le lieu où les décisions ont un impact plus concret et où on peut être plus proches de ses électeurs.

Fidèle à lui-même, il s'investit sans faille depuis son arrivée dans nos rangs il y a un an, malgré une période personnelle très douloureuse. De par le tableau établi, en tant que 1^{er} Vice-Président, il a été amené à entrer très vite dans ses fonctions et à assurer plusieurs remplacements du Président au cours de l'année écoulé. Très actif et très bien encadré dans le Bureau en cette année particulièrement dense d'élections, votations, enjeux politiques et sanitaires, il est prêt à prendre la relève de la présidence. Aussi très impliqué dans la commission municipale IT&Digital, il met au service de notre commune son professionnalisme qui lui a valu d'être reconnu par Pole Emploi International comme référent pour la Suisse.



Personne réfléchie, adepte du consensus, ce Français de naissance mais Suisse de cœur dispose de toutes les qualités nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de ce Conseil, tant lors de nos plénums qu'au Bureau. Il y mettra sans aucun doute en œuvre ses qualités de meneur mais aussi d'arbitre de basketball pour garantir une gestion dans le sens du bien commun.

C'est pour toutes ces raisons que nous vous proposons aujourd'hui de porter Stéphane à la présidence de notre assemblée pour l'année à venir. Nous vous remercions d'avance de votre soutien. »

Aucune autre proposition n'est formulée. Le nombre de candidat est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut donc s'opérer tacitement.

Le Président demande à M. Bruneau s'il accepte son élection. Avec sa réponse positive, le Président le déclare élu sous les applaudissements de l'Assemblée.

3. ELECTION DES DEUX VICE- PRÉSIDENTS DU CONSEIL COMMUNAL

Election du premier vice-président :

Au nom du groupe UDC, M. Yann Glayre présente la candidature de **Mme Anne-Marie Fischer**, qui a été 2^e vice-présidente lors de cette année.

Aucune autre proposition n'est formulée. Le nombre de candidat est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut donc s'opérer tacitement.

Le Président demande à Mme Fischer si elle accepte son élection. Avec sa réponse positive, le Président la déclare élue sous les applaudissements de l'Assemblée.

Election du 2^e vice-président :

Au nom du groupe des Verts, M. Nicolas Häusel présente la candidature de **Mme Marisa Dürst**.

Aucune autre proposition n'est formulée. Le nombre de candidat est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut donc s'opérer tacitement.

Vu que Mme Dürst est excusée ce soir, le Président lui a demandé la veille si elle acceptait son élection le cas échéant, elle le lui a confirmé. Il la déclare donc élue sous les applaudissements de l'Assemblée.



4. ELECTION DE DEUX SCRUTATEURS ET DES DEUX SCRUTATEURS SUPPLÉANTS DU CONSEIL COMMUNAL.

Election des scrutateurs

M. Esteem Okoro (PS)
M. Georges Auberson (PLR)

Aucune autre proposition n'étant formulée, le Président les déclare élus tacitement.

Election des scrutateurs/trices suppléants/tes

Mme Chantal Good (PLR)
M. Pierre Borel (PS)

Aucune autre proposition n'étant formulée, le Président les déclare élus tacitement.

5. ÉLECTION DE LA COGEST 2022.

Voici les noms que les présidents de groupe ont aussi transmis précédemment au Président :

Élection des membres

Mme Chantal Good (PLR)
M. Georges Auberson (PLR)
M. Cédric Fiora (PLR)
Mme Sandrine Largey Botti (PS)
Vacant (PS)
Mme Marilyne Jatton (VERTS)
Mme Linn Thoreau Margot (VERTS)
M. Michael Mäder (VERT'LIB)
M. Philippe Koch (UDC)

La place du 2^{ème} membre du PS sera repourvue lors de la séance CC du 20 septembre. C'est le remplaçant de M. Von Siebenthal, qui sera assermenté ce jour-là, qui occupera cette place.

Aucune autre proposition n'étant formulée, le Président les déclare élus tacitement.

Élection des membres suppléants

Mme Fabienne Guignard (PLR)
Mme Fanny Burki (PS)
Mme Laoreta Halili (VERTS)
M. Félix Schmidt (VERT'LIB)
Mme Anne-Marie Fischer (UDC)

Aucune autre proposition n'étant formulée, le Président les déclare élus tacitement.



6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

▪ **M. Alain Monod, Syndic**

En préambule, quelques mots sur cette Salle du Grand Conseil, qu'il a bien connue de 1998 à 2001 ici avant l'incendie et de 2001 à 2012 à Rumine. Il n'y avait pas tout à fait les mêmes installations dans cette salle Perregaux à l'époque : il n'y avait pas la même technique qu'aujourd'hui, ni la même vue. Pour exemple, il n'y avait pas du tout de tablettes, il y avait juste des places assises et tous les volumineux dossiers étaient sur les genoux. Il laisse imaginer quelques scènes épiques.

Tout à l'heure, le Président a souhaiter bien du plaisir à Messieurs Von Siebenthal et Santacroce qui vont nous quitter, alors à son tour de souhaiter au Président bien du plaisir dans cette même salle à compter du 1^{er} juillet, ainsi qu'à Monsieur Yann Glayre qui a été réélu, et lui dire tout le plaisir que la Municipalité a eu à collaborer avec lui durant cette année. Il reste d'ailleurs convaincu que ce sera la même chose avec M. Stéphane Bruneau et Mmes Anne-Marie Fischer et Marisa Dürst.

Matériaux pour le pont de la Girarde : les matériaux destinés à la pose des barrières sur le pont de la Girarde sont enfin arrivés. Les travaux se feront durant 2 nuits, du 16 au 18 juin, autant le pont de la Girarde que la route seront fermés durant ces 2 nuits. Le trafic se fera par déviation sur la route de la Croix-Blanche.

Abribus : cette semaine verra fleurir quelques nouveaux et magnifiques abribus. Ces abribus, selon les préavis que le Conseil avait votés, seront posés là où effectivement les gens attendent le bus. Ce ne sera pas le cas lorsqu'il s'agit d'arrêts où principalement les gens descendent et rentrent chez eux.

▪ **M. Pierre Jolliet, Municipal**

-

▪ **M. Maurice Mischler, Municipal**

-

▪ **M. Roland Perrin, Municipal**

-

▪ **Mme Brigitte Crottaz, Municipale**

Quartier du Bois-de-Ban : le permis de construire a été déposé et la mise à l'enquête débute aujourd'hui. Deux soirées de permanence seront prévues afin de répondre aux questions de la population dans le cadre de la mise à l'enquête de ce projet immobilier, les 30 juin et 7 juillet de 16h à 19h, à la salle de quartier de la Croix-Blanche.



7. RÉAMÉNAGEMENT ET STABILISATION DES BERGES DU RUISSEAU DU POLNY ET RÉHABILITATION PAR GAINAGE DU COLLECTEUR D'EAUX USÉES – PRÉAVIS N° 15/2022.

Comme mentionné en introduction, nous n'allons plus donner lecture des rapports de commission, sauf si, conformément à l'art. 53 de notre règlement, au moins 10 Conseillères ou Conseillers en font la demande.

Cela n'est pas le cas, il ouvre maintenant la discussion sur le fonds.

La discussion n'est pas demandée.

Le Président passe au vote du préavis 15/2022.

Au vote, avec 60 oui, 1 non, le préavis 15/2022 est approuvé à une large majorité.

8. TRAVAUX DE RENFORCEMENT ET D'ENTRETIEN ROUTIER SUR LA BOUCLE DU CH. DU RUISSEAU-MARTIN, CH. DE LA LAITERIE ET DE LA RTE DU VILLAGE – DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION – PRÉAVIS N° 16/2022

Comme précédemment et conformément à l'art. 53 de notre règlement, le Président demande si au moins 10 Conseillères ou Conseillers demandent la lecture du rapport. Ce n'est pas le cas.

Le Président remercie Monsieur Anton Epp, président de la commission ad hoc nommée pour traiter ces deux dossiers, pour la tenue des séances ainsi que des rapports (au dossier).

Il ouvre maintenant la discussion sur le fonds.

M. Nicolas Häusel a lu ce préavis et il s'est rendu compte en le lisant que ces travaux concernant l'ensemble des trottoirs, principalement celui du Ruisseau-Martin et celui du trottoir sud de la route du Village. Bien que nécessaires, ils n'amèneraient pas d'amélioration significative de la situation. Durant 10 ans, il a pratiqué ce trajet en accompagnant ses enfants à l'école. Même si ce trajet n'a jamais posé de problèmes ou d'accidents graves, il n'est pas très agréable pour les enfants et pour les parents qui le pratique. On a un préavis qui maintient une largeur de trottoir à 1m40. Une largeur de trottoir confortable pour des piétons demandé dans un projet neuf et qui bien sûr le permet est de 2m50. La largeur minimale d'un trottoir pour une personne en chaise roulante est de 1m80. On ne profite pas de ces travaux pour améliorer la situation. Il demande à la Municipalité des explications sur le pourquoi de ce statu quo en matière de largeur de trottoirs.

M. Pierre Jolliet, Municipal, répond qu'il n'est pas exclu d'élargir certains tronçons de trottoirs. Une analyse secteur par secteur sera faite pour vérifier la faisabilité au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Il semble en effet possible d'élargir le trottoir de la route du Village, côté Sud. Ce qui implique évidemment une diminution des surfaces vertes, ce qui n'entraîne pas en ligne de compte dans la réflexion de ce préavis. Concernant le Ruisseau-Martin, tant que cette route est double, il sera difficile d'élargir les trottoirs sur la partie proche de



l'école du Village. La Municipalité fera le nécessaire dans la mesure du possible, mais il y a quand même des contraintes assez importantes.

Mme Noémie Neumann Donegani. Dans le cadre du réaménagement du secteur routier Village, Ruisseau-Martin, Laiterie, le groupe Vert'libéral constate qu'on ne profite pas de ces travaux pour revoir l'ensemble des problèmes qui concernent ce secteur.

Nous soutenons l'avis des Verts concernant la largeur des trottoirs ainsi que la problématique de la zone de dépôt des enfants, notamment devant l'école du Village et à proximité du pavillon scolaire du Chaugand. Par moment, il est impossible de circuler au carrefour du Village.

D'un côté, il y a les deux bus, amenant les enfants de l'Ofréquaz, qui stationnent le long de la route du Village (mais aussi du Polny dans la descente). S'y ajoute, toujours du même côté, les voitures des parents qui prolongent le stationnement le long de la route du Village. De l'autre côté, le bus TL avec son arrêt, qui, une fois quittant l'arrêt, doit patienter pour s'engager dans le chemin du Ruisseau-Martin. Nous vous invitons à observer ce spectacle autour des heures d'arrivée et départ. Dans un autre pays proche, cela provoquerait un concert de klaxons. De plus, il y a un vrai potentiel d'accidents après l'arrêt du bus, qui a bien été déplacé, mais qui n'empêche toujours pas le dépassement de celui-ci, d'autant plus que les usagers savent qu'il y a une possibilité de se rabattre avant le virage. Il n'y a même pas une ligne blanche continue au sol avec le manque de visibilité à cet endroit. Lorsque l'on sort du chemin du Polny, la visibilité laisse également à désirer. Il faut s'avancer et s'arrêter sur le passage à piéton pour voir si on peut s'engager dans le chemin du Ruisseau-Martin. Avec les enfants qui utilisent ce passage à piétons juste devant l'école, on peut observer des scènes de conflit de priorité. Au final, l'ensemble de la problématique sera encore accentué avec la construction des immeubles du haut du Polny et du Bois-de-Ban et leurs habitants supplémentaires qui circuleront dans cette zone. Avec ce préavis, c'est le moment pour une fois de tout mettre à plat et de repenser de fond en comble la situation très problématique de ce carrefour, mais aussi l'ensemble de la boucle concernée. Nous demandons au Conseil de refuser le préavis tel que présenté et à la Municipalité de revoir son préavis afin d'éviter une succession de dépenses inutiles qui viendront corriger au cours du temps des problèmes que nous connaissons ou que nous pouvons anticiper. Il faut une vision globale.

M. Pierre Jolliet, Municipal, répond que ces préoccupations sont également celles de la Municipalité mais on ne les résout pas dans ce préavis-là. Toute la question de la dépose des enfants dans la zone du Village sera étudiée et réglée dans le cadre de l'aménagement de l'unité d'accueil d'écoliers qui sera dans le haut du Polny. L'idée n'étant pas de faciliter la vie des automobilistes mais bel et bien de les éloigner de ce carrefour. Les préoccupations dont il est fait état aujourd'hui seront prises en compte dans un autre préavis qui sera proposé au Conseil en début d'année prochaine. Celui-là concerne plutôt la chaussée et des travaux préliminaires avant l'arrivée du bus 44.

M. Félix Schmidt. C'est un investissement assez important qui est demandé ici, qui ne paraît pas extrêmement urgent car le bus tourne déjà à cet endroit-là depuis longtemps. Le bus qui tourne aujourd'hui est plus lourd que le bus à venir, il nous semble donc vraiment important de régler le concept de cette région avant de devoir reprendre des travaux et démolir ce qui aura été fait, notamment en termes de trottoirs. Nous avons encore en cours un postulat relatif à la zone 30 dans cette région. Là aussi, si on imagine zone 30, on pourrait réfléchir aux gabarits routiers, quitte à les réduire un peu au profit des enfants et des piétons. Il y aura peut-être des aménagements de barrières ou d'autres solutions pour éviter le parking sauvage des voitures. Il



paraît vraiment nécessaire, avant d'engager ces travaux pas vraiment urgents, d'être sûrs de là où on va pour faire un bon projet.

M. Anton Epp. En tant que président rapporteur de la commission, il tient à souligner que la question de la largeur des trottoirs a été abordée lors de cette séance. En effet, il a été constaté qu'ils devraient être plus larges dans le cadre de nouvelles constructions mais que cela correspondait aux exigences légales dans le cadre de la rénovation des trottoirs actuels. Il a également été constaté qu'on pourrait facilement doubler la largeur des trottoirs utilisables par les piétons en taillant les haies là où elles devraient l'être.

M. Alain Monod, Syndic, répond à M. Schmidt que oui, il y a urgence car il faut préparer l'arrivée du bus de la ligne 44. Il y a donc des travaux en lien avec le bus 46 qui circule déjà en plus de la préparation de l'arrivée du bus 44. Ce sont des travaux préliminaires comme l'a dit M. Jolliet, notamment pour le génie civil, pour l'éclairage, la réfection de trottoirs, la pose de bordures, le remplacement d'avaloirs et la construction d'un collecteur d'eaux claires. Il y a urgence car la Municipalité souhaite, pour des questions de commodités, que ces travaux soient réalisés durant les vacances d'été qui arrivent. Le problème de la zone pose/dépose a souvent été évoqué au sein de ce Conseil. L'arrêt de bus a été reculé comme première mesure. Effectivement, un grand nombre de véhicules sont parqués dans cette zone, et souvent de manière prolongée. Concernant le 30 km/h dans cette zone du Village, il y a eu un postulat déposé par Mme Dürst où la Municipalité a demandé un délai supplémentaire pour répondre car il y avait à l'époque une consultation fédérale où le délai échouait au 25 février 2022. Suite à cette consultation, des directives vont donc arriver prochainement, celles-ci donneront des compétences supplémentaires concernant les zones 30 km/h. Il y a donc longtemps que nous parlons d'une zone 30 km/h à venir dans cette zone Ruisseau-Marti, Laiterie, etc. Il y a également eu un postulat de M. Pidoux sur la sécurité des passages piétons aux abords des écoles, auquel la Municipalité va répondre. Il rappelle encore que des patrouilleurs se tiennent aux abords de l'école pour faire traverser les enfants. Il ne sera par contre pas exclu de supprimer le passage piéton qui est un peu plus haut, au débouché de Fontannins et de Ruisseau-Martin, dans le cadre de la zone 30 km/h, dans la mesure où on est plus assez proche d'une zone scolaire pour le maintenir. On pourra probablement le sécuriser de manière légère, sans trop de coûts, dans le préavis suivant lié aux aménagements de la nouvelle ligne de bus 44. Ici, il s'agit des travaux de base qui permettront ensuite des travaux supplémentaires. Ce bus circulera probablement dès décembre 2023. La Municipalité insiste sur le fait qu'il est important de ne pas retarder le vote de ce préavis.

M. Nicolas Häusel comprend bien ces réponses qui font sens, dans le cas du chemin du Ruisseau-Martin, on a une certaine marge pour élargir, ce n'est pas grand-chose, quelques dizaines de centimètres. Effectivement, il y a le problème des haies qui devrait être réglé de manière conséquente. On constate aussi qu'il y a souvent un dépassement des aménagements privés sur le domaine public. En effet, il y a une certaine perte du domaine public car les trottoirs sont à 20 ou 30 cm du domaine public et qu'il faut de la place pour les lampadaires, etc. Son intervention lui semble justifiée dans le sens où il doit y avoir une marge de manœuvre. Sur la route du Village, ce n'est pas une différence de quelques centimètres mais plutôt une différence d'un mètre entre le bord du trottoir et la fin du domaine public. Le but n'est pas nécessairement dans ce cas d'élargir le trottoir, la bande enherbée actuellement peut très bien suffire, le problème qu'on a avec les trottoirs, principalement au Ruisseau-Martin c'est qu'on ne peut pas croiser quelqu'un sans descendre sur la route. Les enfants qui sont à vélos ne vont pas prendre le côté droit de la route, soit ils sont sur le trottoir en montée soit ils sont sur le côté gauche en



montée, ce sont leurs pratiques. Bien sûr que la gendarmerie vient enseigner les bonnes pratiques, les parents essaient de les expliquer mais ce sont leurs pratiques. Les parents qui empruntent ces chemins avec une poussette prennent l'ensemble du trottoir et il n'y a aucune possibilité de croiser avec des enfants. Cette situation n'est donc pas satisfaisante. Nous avons l'occasion, même si cela coûtera quelques milliers de francs de plus, de faire une réelle amélioration. Et si on refait ces trottoirs, rappelons que ceux du Ruisseau-Martin ont été refaits il y a moins de 10 ans, il faudra refaire ces bordures et ensuite poser du granit car c'est peut-être plus solide mais on ne va pas améliorer la situation. Le préavis l'explique très bien, c'est la situation qui va perdurer pour les vingt prochaines années. C'est une situation de renforcement et ça l'étonnerait qu'on redémonte toutes les bordures en granit dans cinq ans car on a trouvé une solution pour élargir ces trottoirs. Il aimerait aussi, lorsqu'on a un préavis avec de tels montants, avoir des explications sur les démarches et les réflexions un peu plus abouties de la part de la Municipalité, même si ce préavis ne concerne que le renforcement de la route. Des démarches ont été menées auprès des parents ou des enseignants concernés ? On nous doit cela lorsque des préavis dépassent les trois millions.

M. Fabien Loi Zedda. La dernière fois, pour des installations sportives, nous avons utilisé cette formule « un tiens vaut mieux que deux tu l'auras ». Sans doute comme ses voisins MM. Häusel et Veraguth, il utilise cette boucle tous les jours de sa vie, à pieds, à vélo ou en voiture. C'est vraiment urgent, ce n'est pas qu'une parole de Syndic ou d'un représentant de la Municipalité, c'est la réalité quotidienne. Il encourage le Conseil à faire confiance à la Municipalité, qui a entendu un message relativement fort ce soir de deux partis différents, et à voter ce préavis avec probablement un engagement complémentaire de la Municipalité.

M. Alain Monod, Syndic a deux remarques suite à la dernière intervention de M. Häusel. Il n'a plus d'enfants à accompagner à l'école mais comme M. Loi Zedda, il se promène quotidiennement sur ce tronçon. Il a encore vérifié ce matin, il n'a pas vu, en tout cas sur le chemin de Ruisseau-Martin, d'éventuelles haies qui pourraient gêner. Les propriétaires sont régulièrement rappelés à tailler leurs haies selon certaines dispositions. Il demande à M. Häusel de lui montrer un jour les haies dont il parle et qu'entend-il au sujet d'aménagements privés sur le domaine public car personnellement il n'a rien vu et il ne sait pas à quoi il fait allusion. M. Jolliet l'a dit toute à l'heure, sur certains tronçons on ne pourra pas répondre à cette attente d'élargissement mais plus vous repousserez ce préavis de base, plus les aménagements à venir seront retardés. La Municipalité a entendu, lorsqu'elle a présenté au Conseil lors de la dernière séance l'assainissement des terrains de foot du Bois-de-la-Chapelle, et que la Croix-Blanche et sa buvette a été évoquée, un conseiller a dit que c'est un chèque en blanc et qu'on va s'engager pour la suite des travaux. Là, on vous parle d'un préavis spécifique et on nous demande de nous engager également pour la suite des travaux, la démarche n'est pas très compréhensible. La Municipalité vous demande d'accepter ce préavis, qui permettra de faire les travaux dont il est objet dans ce préavis et ensuite de réfléchir effectivement à certaines propositions que vous nous faites, s'agissant de la suite.

M. Nicolas Häusel répète que si on accepte ce préavis, on accepte la largeur des trottoirs du Ruisseau-Martin à 1m40. Si la Municipalité promet maintenant qu'on peut faire des efforts, pourquoi est-ce que ce n'est pas établi dans le préavis ? Nous pourrions prendre une décision de manière plus confortable plutôt qu'en nous disant « on tiendra compte, peut-être.. ». Il s'agit de faire ce travail là avant en nous le présentant dans le préavis.

La discussion n'est plus demandée, le Président passe au vote du préavis 16/2022.



Au vote, avec 36 oui, 14 non et 11 abstentions, le préavis 16/2022 est approuvé à une grande majorité.

9. RAPPORT DE GESTION 2021.

Le Président procédera de la manière suivante sur ce point important de notre ordre du jour :

- Nous commencerons par prendre chacune des observations, vœux et questions de la COGEST, sous la conduite de son rapporteur, M. Philippe Koch, en remplacement de sa présidente, Mme Marisa Dürst, excusée ce soir.
- Il passera ensuite la parole à M. Koch qui les présentera les uns après les autres et dira si la commission souhaite maintenir ou non son observation suite à la réponse de la Municipalité. Si c'est non et qu'il n'y a pas de questions, conformément à l'article 114 de notre Règlement, la réponse est considérée comme admise par le Conseil. Si la COGEST maintient son observation, il demandera alors au Conseil de voter à main levée pour savoir s'il souhaite soutenir cette observation. En cas de doute, il demandera le vote électronique.
- Il ouvrira ensuite la discussion générale sur les rapports de la COGEST et de la Municipalité et fera voter sur les conclusions du préavis 17/2022, à savoir:
 - de prendre acte du rapport de gestion 2021 de la Municipalité;
 - de prendre acte du rapport de la Commission de gestion 2021.

Il donne la parole à M. Philippe Koch, rapporteur de la Commission de gestion, pour la lecture du résumé de leur rapport.

Mme Marisa Dürst, Présidente de la COGEST 2021, étant absente pour des raisons médicales, il fait lecture du texte qu'elle comptait présenter ce soir.

« Au cours de l'année qui vient de s'écouler, j'ai eu l'honneur de présider la COGEST 2021. Celle-ci se compose de Mesdames Chantal Good, Sandrine Largey Botti, Linn Thoreau Margot, et de Messieurs Philippe Koch, Enzo Santacrose, Félix Schmidt, Vincent von Siebenthal, secrétaire et de Bernard Thonney comme membres titulaires.

Elle compte également Mesdames Fanny Burki, Anne-Marie Fischer, Maryline Jaton et Messieurs Georges Auberson et Michaël Mäder comme membres suppléants.

Je remercie très chaleureusement mes collègues de leur engagement sans faille. Nous avons travaillé dans un esprit de collégialité, au service de la collectivité, en faisant fi de nos sensibilités politiques. Je tiens également à remercier la Municipalité d'avoir facilité le travail de la COGEST en répondant à nos nombreuses requêtes, en nous fournissant les documents nécessaires et en nous ouvrant les portes de la déchèterie du Giziaux, du Bureau de la Sécurité et de la police administrative, de la Salle des spectacles et des infrastructures sportives du Bois-de-la-Chapelle.

Parmi les faits marquants qui ont marqué cette année, nous avons auditionné M. Pierre Jolliet et Maître Piguët au sujet de l'affaire judiciaire concernant l'aménagement du terrain multisport de la Croix-Blanche. Afin de ne pas compromettre les chances de succès de la Municipalité, les membres de la COGEST se sont engagé.e.s à garder strictement confidentiel toute information reçue oralement et par écrit à ce sujet. A l'avenir, seul.e.s les membres des futures COGEST pourront avoir accès à ces informations si elles le désirent et si, bien sûr, ils ne se sont pas récusés.

Au terme des vingt-et-une séances et des quatre visites, nous avons rédigé 29 observations et 3 vœux qui figurent dans le préavis 17/2022. Ce soir, nous voterons les réponses de la



Municipalité à nos observations. Pour chaque réponse, la COGEST a émis des recommandations que je me ferai le plaisir de vous transmettre. ».

M. Koch fait lecture une à une les observations, les questions et les 3 vœux de la COGEST en donnant à chaque fois la recommandation de vote de la COGEST.

Dicastère de M. Monod

8. Gestion du personnel et RH	Observation : La COGEST invite la Municipalité à réaliser prochainement une enquête de satisfaction auprès du personnel de la commune.
--------------------------------------	---

Réponse acceptée par la COGEST.

10. Gestion du personnel et RH	Question : Comment la Municipalité explique-t-elle la corrélation entre un taux d'absentéisme aussi bas et une telle augmentation des primes APG ?
---------------------------------------	---

Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

12. Gestion du personnel et RH	Observation : La COGEST relève le bel effort déployé en matière de formation par la commune, et l'invite à réfléchir à l'opportunité de former davantage d'apprenti.e.s notamment des employé.e.s administratifs ou de commerce.
---------------------------------------	---

Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

38. Divers	Observation : La COGEST invite la Municipalité à prendre contact avec des fondations telles que Pro Infirmis, afin d'analyser les possibilités d'intégration des personnes en situation de handicap.
-------------------	---

Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

Dicastère de Mme Crottaz

8. Urbanisme	1^e observation : Une information de la Municipalité a été faite devant le Conseil communal sur l'avenir du secteur de Florimont. L'évolution de la situation a conduit la Municipalité à prendre des engagements contraires à ce qui avait été communiqué au Conseil. Dans un tel cas, la COGEST invite la Municipalité à informer dès que possible le Conseil communal et la commission d'urbanisme en expliquant les raisons de ce changement et les nouveaux engagements pris. De façon générale, la COGEST demande à la Municipalité d'informer systématiquement le Conseil communal de tous les changements dans les orientations stratégiques.
---------------------	--



La COGEST constate qu'il y a eu un changement de la situation concernant le secteur de Florimont. La Municipalité avait annoncé au Conseil communal que ce secteur ne serait pas construit avant les années 2030. Hors ce n'est plus le cas aujourd'hui. La COGEST prend note du changement de cette situation et considère qu'un tel changement devrait être communiqué au Conseil communal. Pour l'avenir, la COGEST souhaite une meilleure communication systématique.

Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

	2^e observation : La COGEST invite la Municipalité à communiquer sur sa stratégie de priorisation de la réalisation des plans de quartier
--	--

La priorisation semble essentielle pour la COGEST, pour une meilleure planification urbanistique. Cela permettrait également d'étaler dans le temps les projets et d'éviter que tout se construise à un rythme soutenu.

Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

10. Urbanisme	Observation : La COGEST aimerait savoir ce qui est prévu concernant la dépose des enfants aux abords de l'UAPE.
----------------------	--

Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

17. Urbanisme	Observation : La COGEST souhaite que la CUCC soit rapidement et régulièrement tenue informée et consultée de l'évolution des projets d'urbanisme de la Commune. Lors d'un changement de législature et de la composition de la CUCC, il est particulièrement important que les nouveaux membres aient le temps de prendre connaissance des dossiers en cours.
----------------------	--

Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

19. Urbanisme	Observation : La COGEST invite la Municipalité à développer la collaboration entre la CUCC et la Commission consultative d'urbanisme.
----------------------	--

Réponse acceptée par la COGEST.

Dicastère de M. Jolliet

16. Sports	Observation : La COGEST invite la Municipalité à étudier la possibilité d'élargir les horaires d'utilisation de notre piscine communale, afin de permettre notamment à des associations d'y avoir accès également les vendredis en fin d'après-midi, ainsi que les week-ends.
-------------------	--

Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

**20. Sports**

Observation : La COGEST estime nécessaire qu'un cahier des charges ainsi que la liste des ayants droit soient établis.

Pour précision, cette observation concerne la buvette de la Croix-Blanche du FC Épalinges.

Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

21. Sports

Observation : Suite à la visite du FC Épalinges au Bois-de-la-Chapelle, la COGEST déplore la vétusté des locaux et s'étonne de la présence de rongeurs. Elle invite la Municipalité à entreprendre, sans délai, des travaux de rénovation des vestiaires et de la buvette du FC Épalinges du Bois-de-la-Chapelle. Elle relève que la propreté des locaux est tout à fait satisfaisante.

Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

Dicastère de M. Mischler**4. Bâtiments**

Observation : La COGEST invite la Municipalité à opérer la certification CECB ou CECB Plus sur tous les bâtiments communaux.

Réponse acceptée par la COGEST.

5. Bâtiments

Observation : La COGEST constate qu'il y a eu, en 2021, trop d'actes d'incivilité et de déprédations dont nos refuges communaux ont été victimes. La COGEST relève un dysfonctionnement manifeste dans la gestion des refuges communaux. Elle invite la Municipalité à s'assurer, dans les faits, que les refuges soient restitués propres et en ordre.

Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

10. Bâtiments

Observation : La COGEST souhaite que le contrôle d'amiante avant travaux soit exhaustif.

La COGEST constate que le contrôle d'amiante n'a pas été exhaustif concernant la Salle des spectacles.

Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

14. Bâtiments

Vœu : Mettre en place un vernis anti-glisse sur les escaliers de la Salle des spectacles/Auberge communale. Maintien pour suivi.

La COGEST remercie la Municipalité pour sa réponse courte mais précise qu'il s'agit de quelques marches d'escaliers dans la Salle des spectacles. C'est juste l'endroit de passage où plusieurs personnes sont tombées.



Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

	Observation 1 : La COGEST souhaite connaître la provenance de l'aluminium et pas uniquement le lieu de production.
--	---

Réponse acceptée par la COGEST.

	Observation 2 : La COGEST constate que l'isolation a été laissée sans protection contre les intempéries durant plusieurs semaines en risquant de péjorer l'efficacité et de réduire la durée de vie.
--	---

Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

19. Ferme de la Cabolétaz	Observation : La COGEST propose de déconstruire la bâtisse dans les meilleurs délais pour des raisons de sécurité et financières.
----------------------------------	--

Réponse acceptée par la COGEST.

25. Energie et durabilité	Observation : La COGEST souhaite connaître l'impact sur les coûts de cette certification.
----------------------------------	--

La COGEST félicite la Municipalité d'avoir mis en avant les critères de durabilité et l'achat de mobilier et de produits de nettoyage. Elle maintient toutefois son observation en espérant que l'impact sur les coûts de cette certification de nettoyage écologique pourrait être calculée dans les années à venir.

Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

32. Finances	Observation : Après dix ans avec la même fiduciaire, BDO SA, la COGEST invite la Municipalité à entreprendre une procédure d'appel d'offres pour remettre sur le marché le mandat de fiduciaire chargé de contrôler les comptes.
---------------------	---

La COGEST considère que pour des raisons financières et afin de rester conforme aux principes de la loi sur les marchés publics, la Municipalité devrait réattribuer ce mandat.

Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

36. Informatique	Vœu : La COGEST souhaite que ces appareils soient revalorisés par des associations locales si possible.
-------------------------	--

La COGEST remercie la Municipalité pour la réponse donnée à son vœu sur les anciens appareils informatiques.

**39. Informatique**

Observation : La COGEST souhaite recevoir la réponse à la motion déposée le 21 septembre 2021 par la COGEST 2020 intitulée « Possibilité de mandater une entreprise externe dont la tâche sera d'identifier les besoins en termes pratiques informatiques et d'outils numériques à développer au sein des services de l'administration communale dans le but d'optimiser la qualité des prestations en faveur de la population. »

La COGEST attend avec impatience le résultat des réflexions de la commission chargée d'identifier les besoins en termes de pratiques informatiques et d'outils numériques.

Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

Dicastère de M. Perrin**1. Biodiversité, espaces verts et forêts**

Observation : La COGEST invite la Municipalité à transmettre les résultats de la fréquentation de ce chemin pédestre au Canton et à maintenir les négociations. La COGEST estime que la réhabilitation de ce sentier est prioritaire. Faisant partie du patrimoine communal, ce chemin constitue un axe de mobilité douce.

La COGEST remercie la Municipalité pour sa réponse et espère que les négociations avec les services cantonaux aboutiront à la réhabilitation du sentier du Flon.

Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

3. Biodiversité, espaces verts et forêts

Observation : La COGEST invite la Municipalité à communiquer davantage sur ce thème et sur les différentes possibilités de type Charte des jardins.

La COGEST se réjouit de voir la mise en place de ces initiatives.

Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

8. Déchets

Observation : Suite à la visite de la déchèterie, la COGEST invite la Municipalité à réfléchir à un système de tri du bois entre le bois peint et le bois non-traité, et à améliorer la signalétique à cette fin. Par ailleurs, elle invite la Municipalité à informer davantage la population palinzarde sur l'existence du service de ramassage des objets encombrants. Elle s'étonne que ce service soit attribué à une entreprise privée externe. Enfin, elle propose à la Municipalité de valoriser davantage le local de la Ressourcerie en améliorant la signalétique et en mettant en place un système de réparation des objets déposés.

Concernant le bois non traité, le service de ramassage des objets encombrants ainsi que la Ressourcerie, la réponse est acceptée.

**9. Déchets**

Observation : La COGEST invite la Municipalité à développer une stratégie d'uniformisation dans les équipements de collecte des déchets et ainsi faciliter la gestion et la diminution des coûts.

La COGEST invite la Municipalité à réfléchir dans la mise en place de molochs, containers semi-enterrés. Le remplacement des containers classiques dans les échos-points par des molochs permettrait très probablement de réaliser des économies.

Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

14. Déchets

Observation : La COGEST invite la Municipalité à se renseigner sur l'entreprise TEXAID et sur ses filières d'élimination et de valorisation des déchets. La COGEST souhaite également qu'elle fasse une analyse comparative des deux entreprises disponibles, à savoir TEXAID et TEXTURA. Maintien pour suivi.

Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

15. Déchets

Observation : Après lecture du rapport de gestion 2021, la COGEST constate qu'il ne contient aucune information sur le taux de couverture des coûts par les différentes taxes. Elle invite la Municipalité à faire figurer cette information dans son rapport de gestion.

Réponse acceptée par la COGEST.

17.Travaux, collecteurs et assainissement

Observation 1 : La COGEST souhaite connaître le coût de ces lampadaires sur cinq ans.

Après avoir adressé une demande de clarification à la Municipalité au sujet des coûts des lampadaires sur cinq ans, la COGEST s'étonne de recevoir exactement la même réponse que celle reçue lors de l'audition et qui figure à la page 58 du rapport de la COGEST.

Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

Observation 2 : La COGEST souhaite que la Municipalité investigue et effectue une comparaison d'offres dans le cadre des marchés publics en considérant l'achat et l'entretien des lampadaires.

La COGEST réitère sa demande à la Municipalité.

Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

**26. Machines et Voirie**

Observation : La COGEST souhaite que la Municipalité définisse et planifie une solution pour le parcage des véhicules des usagers du football les samedis matin entre mars et juin et entre la mi-août et début novembre si le parking est occupé par d'autres usagers.

La COGEST considère que c'est la Municipalité qui doit mettre en place une solution afin que les ayants-droits puissent utiliser le parking lors d'événements sportifs et culturels. Comme le souligne la Municipalité, le club de foot n'est pas le seul ayant droit d'utilisation de la place du Bois-de-la-Chapelle. Pour cette raison, la COGEST considère que c'est à elle d'assurer une bonne coordination entre tous les ayants-droits.

Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

Au nom de la COGEST, il adresse le vœu suivant à la Municipalité. Actuellement, l'information concernant le service gratuit de ramassage des objets encombrants se fait via le site internet de la Commune. Or, les personnes à qui s'adresse ce service, notamment les personnes âgées de plus de 65 ans, n'utilisent pas toutes internet. Pour cette raison, la COGEST souhaiterait que la Municipalité diffuse cette information par d'autres canaux comme une annonce dans le Palinzard, les panneaux d'affichage lumineux ou encore d'autres moyens. Il remercie par avance la Municipalité de l'attention qu'elle apportera à ce vœu.

Le Président remercie le rapporteur pour la lecture de ce soir ainsi que toute la Commission pour leur travail durant cette année. C'est un travail remarquable. Merci à la Municipalité également pour ses réponses.

La discussion est ouverte mais pas demandée.

Le Président passe au vote des conclusions du préavis 17/2022.

Au vote, avec 60 oui, le préavis 17/2022 est approuvé à l'unanimité.

10. COMPTES 2021.

Comme précédemment et conformément à l'art. 53 de notre règlement, le Président demande si au moins 10 Conseillères ou Conseillers demandent la lecture du rapport de la CoFin (au dossier). Ce n'est pas le cas.

Le Président remercie la CoFin et son président M. Sandy Warth pour l'excellence de leurs rapports, toujours très clairs et synthétiques et qui ont été très utiles aux commissions.

Il ouvre maintenant la discussion sur le fond.

M. François Puricelli souhaite faire quelques brefs commentaires à propos des comptes 2021 qui bouclent de manière satisfaisante malgré un excédent de charges de CHF 140'570.43 qui reste inférieur aux prévisions du budget.



La CoFin a constaté que nous aurions pu enregistrer un léger excédent des produits si l'on avait moins attribué de moyens aux différents fonds de réserve. La pratique suivie par le Boursier et la Municipalité obéit cependant à une systématique cohérente qui se répète d'un exercice à l'autre et que la CoFin approuve.

La satisfaction qu'il ressent vient de la nette progression de la marge d'autofinancement qui est passée à plus de 6 millions de francs, en nette progression par rapport aux comptes de 2020.

Il se félicite également de la progression des impôts qui ont rapporté 2,25 millions de plus, soit une augmentation de 6,31% malgré la difficile année 2021 que nous avons connue. Il relève en particulier la progression de l'impôt sur les bénéficiaires et le capital des personnes morales dont le produit a doublé par rapport aux comptes 2020. La récente réforme de l'imposition des entreprises avait fait chez certains craindre un cadeau aux entreprises. Voilà un bien beau démenti. Que les citoyens d'Epalinges qui paient des impôts soient remerciés pour leur contribution au développement durable de notre commune.

La discussion n'est plus demandée.

Le Président passe au vote des comptes arrêtés au 31 décembre 2021 ainsi que sur le rapport de la Commission des finances.

Au vote, avec 59 oui, les comptes 2021 sont approuvés à l'unanimité.

Le Président félicite également la Municipalité, tout le personnel de la Commune, en particulier à M. Jean-François Niklaus, pour le travail effectué.

11. COMPTES 2021 DE LA CISTEP.

Comme précédemment et conformément à l'art. 53 de notre règlement, le Président demande si au moins 10 Conseillères ou Conseillers demandent la lecture du rapport de la CoFin (au dossier). Ce n'est pas le cas.

Le Président remercie la CoFin et son président M. Sandy Warth pour l'excellence de leurs rapports, toujours très clairs et synthétiques et qui ont été très utiles aux commissions.

Le Président passe au vote des comptes de fonctionnement et bilan arrêtés au 31 décembre 2021 de la CISTEP ainsi que du rapport de la Commission des finances.

Au vote, avec 58 oui, 2 abstentions, les comptes 2021 de la CISTEP sont approuvés à une quasi-unanimité.

12. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION DÉPOSÉE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL JULIAN PIDOUX « QUELLE EST L'ORIGINE DU GAZ CONSOMMÉ DANS LES FOYERS PALINZARDS ? ».

Le Président remercie la Municipalité pour la réponse transmise dans des délais très courts et demande à M. Pidoux s'il est satisfait de la réponse.



M. Julian Pidoux remercie la Municipalité pour cette réponse extrêmement complète, qui contient notamment aussi des perspectives pour la suite. Il émet cependant le vœu de rester attentif à la pression financière que les coûts de l'énergie, du gaz peuvent avoir sur les foyers Palinzards sur les plus vulnérables. En dépit des efforts des fournisseurs d'énergie, on voit que des communes et des villes proches de nous ont des perspectives assez pessimistes et les chiffres sont conséquents pour ces foyers-là.

Il ne dépose pas de résolution.

13. POSTULAT DÉPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE MARISA DÜRST AU NOM DU GROUPE DES VERT.E.S « POUR UN BOIS-DE-BAN DURABLE » – PRISE EN CONSIDÉRATION.

Le Président demande s'il y a une remarque sur la recevabilité. Ce n'est pas le cas.

Il ouvre la parole sur le fond.

M. Erich Dürst prend la parole en remplacement de Mme Marisa Dürst, qui est la signataire de ce postulat, soutenu par plusieurs conseillers du groupe des Verts.

Tout à l'heure, nous avons entendu Mme Crottaz nous informer que la demande de permis de construire relatif au projet du Bois-de-Ban a été déposée. D'autant plus, nous pensons que c'est vraiment le moment maintenant d'intervenir et de voir quelles sont les options qui sont encore possibles. Le plan de quartier la Possession/Bois-de-Ban a été voté par notre Conseil en 2016. Après une décision en dernière instance par le Tribunal fédéral, il est désormais entré en force. Nous ne pouvons qu'en prendre acte. Des enjeux importants restent à traiter au niveau du permis de construire. A ce titre, il précise qu'à moult reprises, lorsque nous discutons de plans de quartier, la Municipalité nous fait remarquer que tel ou tel point sera réglé au niveau du permis de construire. Cela indique bien, lors de l'émission du permis de construire, qu'il a bien une marche de négociation, de manœuvre et le présent postulat a précisément comme but d'appuyer la Municipalité dans ses négociations avec les promoteurs. Le groupe des Verts souhaite que la Municipalité entreprenne tout ce qui est possible pour que le futur quartier :

- réponde aux exigences de la politique en matière de logements d'utilité publique (politique du logement telle que définie dans le préavis 17/2020) ;
- soit ambitieux en matière d'isolation et utilise des sources d'énergie renouvelable (Cité de l'énergie) ;
- utilise des matériaux de constructions durables (postulat de Mme Marisa Dürst pris en considération en novembre 2021) ;
- favorise, dans ses aménagements extérieurs, la biodiversité (rapport sur la biodiversité) ;
- favorise le vivre ensemble.

Il ne s'agit pas de réinventer la roue mais de mettre en œuvre des orientations politiques que la Municipalité a proposées et que le Conseil a soutenues et également que le Conseil, par voie de motion, a pris en considération et donc renvoyé la balle à la Municipalité. C'est véritablement dans ce sens-là que ce postulat a été rédigé, dans un souci de cohérence des politiques et des réalisations et dans un souci d'appui à la Municipalité pour qu'elle puisse négocier avec le promoteur avec tout le poids du Conseil derrière. Le rapport que la Municipalité fournira renseignera sur les résultats de ces négociations, sur qu'est-ce qui aurait été possible ou non



d'obtenir et les raisons de ces résultats. Il va de soi que tous ces objectifs qui découlent de notre Conseil devront également être pris en compte pour tout plan d'affectation à venir. Il invite donc à voter massivement pour la prise en considération de ce postulat.

M. Stéphane Bruneau. Il nous paraît évident qu'encourager le respect de l'écologie et de la biodiversité dans les nouvelles constructions est plus que nécessaire. Et bien que le groupe Vert'libéral soutienne ce postulat sur le fond, nous avons quelques interrogations sur la forme. Dans quelle mesure la Municipalité dispose-t-elle de pouvoirs pour contraindre un promoteur dans le choix de ses matériaux ? Et le délai engendré par le traitement d'un postulat n'est-il pas un risque que la réponse fournie et la validation du Conseil soit postérieure au début des travaux, sachant que la mise à l'enquête vient de débiter.

C'est notamment à cause de ce dernier point qu'il nous semble important que, si ce postulat est accepté, la Municipalité accepte d'en faire un sujet prioritaire afin de pouvoir agir avant que les travaux du Bois-de-Ban ne commencent.

La parole n'est plus demandée.

Le Président passe au vote de la prise en considération du postulat

Au vote, avec 35 oui, 10 abstentions et 17 non, la prise en considération est acceptée.

14. POSTULAT DÉPOSÉ PAR LE GROUPE DES JEUNES DU CONSEIL COMMUNAL « CRÉATION D'UN ESPACE DE RENCONTRE ET D'ANIMATION » – PRISE EN CONSIDÉRATION.

Le Président demande s'il y a une remarque sur la recevabilité. Ce n'est pas le cas.

Le Président ouvre la parole sur le fond.

M. Nicolas Häusel demande à la Municipalité sa position sur ce sujet.

Mme Brigitte Crottaz, Municipale ne peut pas s'exprimer sur l'entier du postulat mais peut tout de même dire que la réflexion qui figure dans ce postulat a été faite en commission d'animation. Et dire qu'il est prévu, dans le cadre des Estivales de cet été, d'installer un plancher avec lumière sur la place des fêtes et ainsi prévoir sept ou huit animations qui sont déjà décidées. Et de laisser également la place pour des animations que les sociétés locales souhaiteraient faire au même endroit. Tout ça proche d'habitations ou il n'est pas souhaité qu'il y ait trop d'inconvénients pour les habitants. Des informations plus précises vont arriver prochainement. Dans le postulat, il est mentionné que les animations devraient se faire plutôt sur la place ronde de la Croix-Blanche, ce sera peut-être plus difficile au vu des habitations très proches.

M. Adame Biruk précise que le lieu proposé en termes d'emplacement est la place qui se trouve entre l'Auberge communale et la Maison de commune et non la place ronde, justement par égards à ces logements qui sont autour. C'est suite au succès de la théâtrale de la Fédération Vaudoise des Jeunesses Campagnardes qu'ils se sont inspirés pour le postulat. Il recommande de prendre en considération ce postulat.



La parole n'est plus demandée.

Le Président passe au vote de la prise en considération du postulat.

Au vote, avec 60 oui et 2 abstentions, la prise en considération est acceptée.

15. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Erich Dürst dépose une interpellation « Le périmètre compact, comment cela fonctionne-t-il ? ».

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillère et Conseillers municipaux, chères et chers collègues,

Le périmètre compact du Projet d'agglomération Lausanne – Morges (PALM) a très souvent tenu la vedette aux cours des dernières mois et années lors de nos débats, et il y a fort à parier que cela soit encore le cas à l'avenir. En effet, ce périmètre couvre une partie du territoire de notre commune et crée ainsi deux zones qui, au regard de l'aménagement du territoire, ne sont pas soumises aux mêmes règles.

Précisons d'emblée que le PALM a été validé dans le cadre du plan directeur cantonal et a donc été approuvé par le Parlement cantonal. Il répond par ailleurs aux exigences de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et s'inscrit ainsi parfaitement dans notre ordre juridique.

Comme le précise le site internet du canton, « le niveau institutionnel de l'agglomération n'existant pas, ces projets ont des modes de gouvernance et d'élaboration propres. » C'est cet aspect qui peut interroger : qui décide de quoi ? quels sont les processus de consultation ? Quels sont les mécanismes de décision ?

Le PALM évoluera ces prochaines années, et avec lui, le périmètre compact. Dans cette perspective, il me semble utile que le Conseil soit renseigné avec précisions sur ces aspects.

Ainsi, par le biais de cette interpellation, j'adresse les questions suivantes à la Municipalité :

- Est-ce que le calendrier de la révision du PALM est connu, et quel est-il ?
- Quel est le mode de gouvernance et d'élaboration de ce projet ? Par quel biais et de quelle manière le point de vue d'Epalinges est-il pris en compte ?
- De quelle manière le Conseil communal et la population seront-ils consultés ?
- Qui définit la position que la Commune défendra dans le cadre de l'élaboration du nouveau PALM ? La Municipalité considère-t-elle judicieux de soumettre sa position au Conseil communal pour validation avant d'entamer les discussions ?

D'ores et déjà, je remercie la Municipalité des réponses qu'elle apportera à cette interpellation.

Cinq personnes soutiennent cette interpellation.

Le Président lui demande s'il souhaite une réponse par écrit, c'est le cas.

M. Jean-Pierre Michaud. Suite aux discussions et partage que nous avons eu sur la sécurité et la largeur des trottoirs dans le cadre du préavis 16/2022, il observe que ces interventions sont faites un peu au coup par coup ou en fonction de la sensibilité des conseillers qui sont peut-être riverains des quartiers concernés par ces travaux. Il imagine que ces prochaines années, nous allons avoir de nombreux réaménagements et entretiens routiers. Il émet le vœu que dans les préavis sur des entretiens routiers, une réflexion systématique soit faite sur la pertinence ou non de sécuriser les trottoirs d'une manière ou d'une autre.



M. Ernest Corbaz a deux questions.

Il y a fort longtemps, il a déposé une motion pour rendre accessible tous les bâtiments communaux pour les personnes à mobilité réduite. Il aimerait savoir où cela en est ?

Lors des travaux de la Grande salle, il avait été suggéré qu'il y ait une rampe d'accès pour ces mêmes personnes, à l'extérieur, côté escaliers. Est-ce que cela est encore d'actualité ?

M. Maurice Mischler, Municipal, répond pour la première question que le préavis est en cours. Une planification sur tous les bâtiments doit être faite, ce qui implique des coûts humains et financiers importants. Concernant la deuxième question, la réponse sera faite ultérieurement.

M. Nicolas Häusel dépose un vœu en rapport indirect avec le préavis sur le réaménagement du ruisseau des Moulins, voté plus tôt. Après le ruisseau des Moulins, en descendant, il y a un biotope des étangs qui a été créé par la Commune, puis il y a un canal qui était utilisé à l'époque par les Moulins, qui existe mais qui est en grande partie enterré sous cette parcelle communale. Il réitère le vœu qu'il avait déjà fait il y a quelques années, pour la remise à ciel ouvert de l'entier du canal entre la pisciculture et les étangs aménagés.

Il demande également pour quelles raisons cette remise à ciel ouvert n'avait pas été souhaitée à l'époque ? Il souhaite que la prise en compte du vœu et la réponse à la question soient présentés de manière formelle devant le Conseil.

M. Alain Monod, Syndic, prend note du vœu. La réponse sera donnée ultérieurement.

16. DIVERS

M. Stéphane Bruneau prend la parole.

« Monsieur le Président, cher Laurent. Je te prie de bien vouloir pardonner cette petite entorse à l'ordre protocolaire, mais tu penses bien que ma dernière intervention au Conseil en tant que ton vice-président ne peut que s'adresser à toi.

Quel merveilleux endroit que cet hémicycle, où tu vas maintenant intervenir, pour revenir sur cette année de présidence. Je remercie le groupe PS et son Président Michael Crottaz de m'avoir laissé ce plaisir.

Cette année, donc, fut riche et chargée. Mise en place du vote électronique, mise en place du nouveau système de comptage de bulletins pour les votations, mise en place du nouveau règlement, augmentation conséquente du nombre de nonagénaires, des petits soucis de commissions, des débats pas simples, et j'en passe. Tu n'as pas chômé.

Tes deux prédécesseurs, Nicolas et Fabien, ont eu à gérer la COVID, toi tu as eu à gérer l'arrivée un peu turbulente d'un nouveau groupe. Je ne sais pas qui a eu la chose la plus simple.

Mais surtout, tu as su souder une équipe au bureau autour de toi, bureau dont je salue et remercie Laoreta et Paulette qui nous quittent.

Laurent, Tu as pris le temps de former un jeune (par l'ancienneté au Conseil je précise) vice-président pour prendre ta suite. Je ne peux que te faire part de toute ma gratitude pour ta patience, ton humanisme et surtout ton soutien et ta compassion dans la période difficile que j'ai eue à vivre, ainsi que dans ta confiance permanente envers chacun de nous. Qualités dont tu as fait preuve à tout instant, que ce soit lors des Conseils ou lors de tes devoirs de représentation. Albert Einstein a dit « La valeur d'un homme tient dans sa capacité à donner et non dans sa capacité à recevoir », nul doute que tu as beaucoup donné cette année.



C'est pourquoi ce soir, que ce soit à titre personnel, au nom du bureau, du groupe Vert'libéral et je ne pense pas trop m'avancer, au nom de notre Assemblée, je voulais avoir l'honneur de te remercier pour cette année à présider notre Conseil.

Et maintenant j'invite l'ensemble des conseillers à se joindre à moi, à se lever et t'applaudir. »

M. Vincent Von Siebenthal. Comme vous l'avez compris, ce soir aura été sa dernière séance du Conseil communal. Cette aventure a été très enrichissante et il a vraiment apprécié de rencontrer et de pouvoir échanger avec certains et certaines d'entre vous. Il a également noué de belles amitiés, parfois croisé le fer, de manière plutôt franche avec l'un ou l'autre. Quoi qu'il en soit, il félicite pour l'engagement milicien pour notre communauté, pas toujours simple. Il est très content d'avoir vécu ces deux dernières années en notre compagnie.

La parole n'est plus demandée.

Le Président tient à son tour à remercier de nombreuses personnes :

- Le Bureau et toutes celles et ceux qui ont œuvré pour l'organisation et le succès de cette séance, en particulier notre chère secrétaire Fabienne Gheza ;
- Les deux techniciens de Sonomix ;
- Les Paysannes vaudoises pour l'apéritif qui suivra, et la Municipalité pour le vin ;
- La Municipalité et les personnes du Greffe pour l'agréable et efficace collaboration, cela a vraiment été un plaisir tant pour les votations que les organisations des séances ;
- Votre Conseil pour avoir trouvé un certain rythme de croisière ;
- Le Bureau pour son excellent travail et son esprit d'équipe ;
- Stéphane, pour l'excellente collaboration et l'assurance d'une transmission réussie.

Nous avons épuisé notre ordre du jour, il peut donc clore cette séance. Il remercie pour votre participation et donne rendez-vous le mercredi 25 juin prochain à 8h30 à l'ancien terminus du bus No 5 pour notre sortie annuelle.

Il donne rendez-vous à la buvette au rez-de-chaussée pour un petit apéritif et souhaite d'ores et déjà à tous un très bon retour chez vous et une belle nuit.

La séance est levée à 21h20.

Epalinges, le 12 septembre 2022.

Le Président :



Laurent Balsiger



La Secrétaire :



Fabienne Gheza